

Communiqué du Copaf

NON A L'EXPULSION DU BÂTIMENT DE L'AFPA

OUI A DES LOGEMENTS-PROVISOIRES ACCEPTABLES POUR TOUS LES HABITANTS DU FOYER BARA

Le lundi 18 février 2013 a eu lieu une rencontre rare dans la cour du foyer Coallia 18 rue Bara à Montreuil. Cécile Duflot, ministre du logement, Dominique Voynet, maire de Montreuil, Pierre-Yves Reberieux, délégué général de la Cilpi (commission interministérielle chargée de piloter les réhabilitations des foyers de travailleurs immigrés), Christian Lambert, préfet de la Seine-Saint-Denis, la haute direction du gestionnaire Coallia et du propriétaire Antin Résidents, tous étaient là pour fêter la signature d'un protocole mettant en place un plan permettant de reloger les 440 résidents titulaires du foyer Bara en 3 nouveaux établissements et la reconstruction du bâtiment ouvert en 1968 sur le site même.

Depuis lors, deux logements-foyers ont été ouverts, 18 rue Hayeps pour 42 personnes, et 56 rue Voltaire pour 115 personnes. Un troisième doit voir le jour rue Etienne Marcel pour 120 personnes. Celui-ci a pris du retard parce que les voisins ont contesté un premier permis de construire et un deuxième a dû être accordé. Enfin, sur le site du foyer lui-même, le bâtiment actuel doit être démoli et reconstruit pour 160 personnes. Reste une cinquième structure ou des relogements épars à trouver pour 63 personnes.

L'ensemble de ce programme devait durer 6 ans, mais cinq ans et demi plus tard, force est de constater que le retard devient palpable.

La grande question non résolue de ce plan de rénovation a toujours été celle des « logement-tiroirs », autrement dit, les logements provisoires qui allaient permettre aux habitants de vivre dans la dignité pendant la durée des travaux nécessaires pour la reconstruction du foyer. Si le foyer était vide demain, il s'agirait d'au moins deux ans.

Au mois de septembre 2018, après de nombreuses discussions et négociations infructueuses, Patrice Bessac, maire de Montreuil, a passé une nuit au foyer pour publiquement en dénoncer et médiatiser les conditions de vie. Usant de ses pouvoirs de police, il a ensuite déclaré le bâtiment insalubre et a réquisitionné le 26 septembre 2018 un bâtiment vide, anciennement des locaux de l'Afpa, propriété de l'État, situé place Général de Gaulle. Il y a mis à l'abri plus d'une centaine d'habitants tout en dénonçant la surdité et l'inaction de l'État dans le dossier du relogement provisoire.

Mercredi 17 octobre, le maire et l'action de réquisition ont été jugés par le Tribunal Administratif de Paris et le jugement a été rendu hier soir, vendredi 19 novembre. L'action du maire a été condamnée et l'expulsion des habitants de Bara qui s'y sont installés est ordonnée.

Nous, militants du Copaf, délégués et résidents des foyers, savons depuis des décennies que les conditions de vie régnant dans les foyers Bara, Rochebrune, les deux derniers grands foyers-dortoirs de France, sont inacceptables et indignes. Depuis des décennies le gestionnaire et le propriétaire ont refusé d'engager les investissements nécessaires pour que ces bâtiments puissent continuer à loger décemment des travailleurs. Nous avons essayé dans les « journées des foyers à Montreuil » en 2008 et 2012 de pousser l'État et les responsables à accélérer les projets de réhabilitation et relogement en collaboration avec les comités de résidents.

L'action du maire, quelles que soient les réserves qu'on puisse avoir sur son timing ou son éventuel usage électoral, a eu l'immense mérite d'attirer l'attention des grands médias sur la situation. Elle a poussé l'État à réagir. Elle a révélé au grand public national le scandale des conditions de vie de ce foyer. Elle a aussi dépoussiéré la loi de réquisition, action que nous soutenons comme toute la fédération DAL à laquelle nous appartenons, dès qu'il s'agit de bâtiments vides de l'État ou des groupes industriels et financiers, pour reloger les mal logés ou les sans abris.

Ce que nous refusons, c'est que la réaction de l'État devienne répression forte dont les seuls habitants du foyer seraient les victimes.

C'est pourquoi nous disons : NON à l'expulsion du bâtiment AFPA, OUI au relogement correct de l'ensemble des habitants de ce bâtiment et du foyer BARA.

Nous demandons à tous les responsables, et notamment à l'État, au propriétaire et au gestionnaire, d'assumer leurs responsabilités et de trouver rapidement une solution de logement provisoire pour l'ensemble des 250 habitants qui restent au foyer.

C'est seulement ainsi, et avec un patient travail d'élaboration des plans en accord avec le comité de résidents concerné, que le projet de desserrement, démolition et reconstruction du foyer Bara lancé en février 2013 puisse aboutir dans des conditions acceptables.

Paris le 20 octobre 2018

Copaf